



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-04-DEL-072

OBJET :

AFFECTATION
DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS- 2023

RAPPORTEUR :

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES 33

VOTANTS : 33

Le 03 avril 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 MARS 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Fabienne TANTI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0

OBJET : AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS - 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public et le compte administratif 2023,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 20 mars 2024,

CONSIDÉRANT qu'après adoption du compte administratif de la commune de Triel-sur-Seine pour 2023, il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2023 :	+ 1 670 764,64 €
Résultat antérieur reporté :	+ 1 991 970,75 €
Résultat cumulé au 31/12/2023 :	+ 3 662 735,29 €

Section d'investissement :

Déficit de l'exercice 2023 :	- 1 783 560,31 €
Résultat antérieur reporté :	- 2 501 033,78 €
Résultat cumulé au 31/12/2023 :	- 4 284 594,09 €
Balance des restes à réaliser :	1 341 642,81 €
Besoin de financement :	- 2 942 951,28 €

Affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement reporté R002 : 719 784,01 €

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté D001 : 4 284 594,09 €

Excédents de fonctionnement capitalisés R1068 : 2 942 951,28 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à bulletins secrets, ainsi qu'il suit :

Sur l'affectation définitive des résultats 2023 :

- POUR : 16
- CONTRE : 17
- BLANCS/NULS/ABSTENTIONS : 0

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS ADOPTER l'affectation des résultats de la ville de Triel-Sur-Seine pour 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
07821780624920240409202404-DEL-072 de
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024